

Le mot du maire....



L'année nouvelle nous a apporté une vague de froid générant des chutes de neige et de température. Nous avons été confrontés au verglas sur les routes et avons fait le nécessaire pour dégager très rapidement les voies les plus util isées afin que les usagers solent le moins possible entravés dans leurs déplacements.

Des sacs de sel ont été distribués chez des personnes résidant aux endroits les plus exposés aux plaques de gel ou de verglas afin de réduire au maximum les risques encou rus.

Dans ces circonstances particulières dues au mauvais temps, il est bon que chacun de nous réagisse au plus vite en faisant preuve de bon sens et de civisme pour enrayer les situations de blocage et permettre à tous de sortir de chez soi. Beaucoup de choses peuvent être gérées, mals nous ne possédons pas encore le contrôle de la météo.

La commune de Chuzelles réagit avec ses modestes moyens et dans l'intérêt commun, sans pour autant se diriger vers des solutions de facilité qui s'avèreraient très onére uses pour tous.

Nous adressons nos remerciements à ceux qui se sont dévoués pour dégager les routes et permettre à chacun de se déplacer. Tout, maintenant devrait rentrer dans l'ordre : le redoux étant annoncé.

Tout cela ne dolt pas nous faire perdre de vu e que l'année 2003 vient de commencer ; le conseil municipal présente à chaque Chuzelloise et Chuzellois, ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année. De nombreux Chuzellois, représentants de la CAPV, élus du conseil gé néral et régional, étaient présents le 4 janvier 2003 au mille Club à la cérémonie des « vœux du maire ». Après avoir rappelé le travail accompli sur 2002, les projets 2003 furent présentés. Les participants aux maisons fleuries mis à l'honneur, reçurent u ne magnifique coupe de fleurs ou un bon d'achat. Tout le monde se réunit ensuite autour du verre de l'amitié.

Bonne et heureuse année à tous !



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2002

L'an deux mille deux, le vingt deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2002

PRESENTS: MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, NAVARRO, MIELCZAREK

Mmes: BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSEE: E.AURIC donne pouvoir à C. BOREL

ABSENT: G. DI RUZZA

SECRETAIRE: A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance.

CHUZELLES informations novembre - décembre 2002

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 octobre 2002 :

Diverses observations sont formulées :

✓ Etude pour la crèche – projet petite enfance :

C.BOREL souhaite apporter les précisions suivantes : Lors de ce débat, il était demandé un accord de partenariat entre les communes de Villette-de-Vienne, Serpaize, Luzinay et Chuzelles pour mener une enquête afin de recenser les besoins de la population des 4 communes pour ce projet. Le montant de ce diagnostic diligenté par des cabinets agrémentés par la Caisse d'Allocations Familiales sera de l'ordre de 4573 € maximum pour chaque commune.

✓ Commission « Sports » de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois :

G. NAVARRO précise que la Commission « Sports » va proposer au Conseil Communautaire que les frais d'entrée de la piscine et de rémunération des cours de natation scolaire soient pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Rappel réunion Plan de Déplacement Urbain de Chuzelles :

MT.CARRET précise qu'il y a lieu de lire : « Cette réunion a été animée par Alain LENTILLON, directeur des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois en présence du Directeur Général des Services, des élus de Chassesur-Rhône, Luzinay, Septème, Seyssuel, Villette-de-Vienne et bien sûr Chuzelles ».

Budgets Supplémentaires 2002 :

MT.CARRET précise que l'inventaire est à actualiser annuellement aussi bien en Communal qu'en Assainissement .

Après toutes ces observations, le compte-rendu du 25 octobre est approuvé à l'unanimité.

♦ Délibérations :

1- Eaux usées les Serpaizières :

Monsieur le Maire présente le projet de transit et collecte d'eaux usées de Serpaize à Chuzelles et son dossier technique dressé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) Etudes et Réalisations ; selon sa mission de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle les termes de la convention entre les communes de Serpaize, Villette-de-Vienne et Chuzelles constituant un groupement de commandes présenté par la commune de Serpaize, coordonnateur, et approuvée par la délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2002.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1° approuve :

l'ensemble du dossier estimé à 1 300 000 € HT et dont la quote-part communale s'organise comme suit :

Transit (travaux et contrôles)	84 733.90 € HT
Géomètre	2 353.91 € HT
Maîtrise d'œuvre	9 640.42 € HT
Frais divers, imprévus	9 519.34 € HT
Antennes	171 885.30 € HT
Branchements	35 059.50 € HT
Total	313 192.53 € HT

· 2° sollicite :

pour le financement de sa quote-part, les aides financières

- du Conseil Général pour l'ensemble de l'investissement
- de l'Agence de l'Eau pour le transit
- de la région selon les dispositions prévues au contrat de rivière.

3° charge

- Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles en vue du financement de la quote-part communale du projet, notamment la signature des contrats de prêts.
- le représentant du coordonnateur du groupement de commandes de poursuivre toutes les démarches utiles à la réalisation de la totalité du projet, notamment la signature des marchés, et de toutes pièces nécessaires à la dévolution de l'opération.

4° demande

au coordonnateur du groupement de commandes de procéder à la dévolution des travaux dès que leur financement sera assuré conformément aux prescriptions du code des marchés publics.

2- Zonage d'assainissement : assistance à maître d'ouvrage pour consultation

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il y a lieu de demander une assistance à maître d'ouvrage pour la consultation relative au zonage d'assainissement de la commune.

Monsieur le Maire propose de demander à la Direction Départementale de l'Equipement d'assurer cette mission d'assistance.

Le montant de ce service s'élève à 3229.20 € TTC. et est subventionnable au même titre que le coût de l'étude, soit 20% par le Conseil Général et 60% par l'Agence de l'Eau selon les règles actuelles en vigueur.

Après délibération, les membres présents décident à l'unanimité de confier cette mission à la DDE et de demander les aides relatives à cette dépense.

3-Entretien des poteaux d'incendie : choix d'un intervenant :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il avait lancé une mise en consultation sans formalité préalable pour l'entretien des poteaux d'incendie (56 poteaux sur la commune). Les différentes offres sont présentées à l'assemblée.

Les prestations comprennent les services suivants :

- l'inventaire des bouches et poteaux d'incendie et l'élaboration d'un plan au 1/5000 ème de leur situation avec repérage et numérotation
- l'entretien courant
- les mesures de débit et pression tous les 3 ans
- le rapport annuel

Les offres varient entre 36 € et 46 € par potea u d'incendie.

Après délibération, les membres présents décident à l'unanimité de choisir la proposition de la SDEI pour un coût de 36 € par poteau. La convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2003 pour une durée de 6 ans renouvelable.

4- Conseil local de sécurité et prévention de la délinquance (clspd) intercommunal :

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a émis le 22 octobre 2002 un avis favorable visant à la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Intercommunal.

Les communes membres de la Communauté d'Agglomération doivent à présent se prononcer sur la mise en place de ce Conseil.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce Conseil Local à l'échelle territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois sous réserve d'un avis favorable de la majorité des Conseils Municipaux.

Ce Conseil, s'il est créé, sera installé au 1 er janvier 2003.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, notamment la ou les conventions à intervenir, et plus généralement à faire le nécessaire.

5- Achat de terrain village sud :

Lecture est faite des courriers du propriétaire du terrain et de son notaire pour demander quand interviendra la date de vente puisqu'un compromis avait été signé le 08 novembre 2001.

Avant toute signature, il y a lieu de demander un nouvel avis aux services des Domaines.

Le financement a été prévu au Budget Primitif sur le compte 2111. La délibération prise le 26 octobre 2001 donne tout pouvoir à C.TERRIER pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de cet achat.

6- Avenant au bail du logement de la commune près du mille club :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir un avenant au bail signé le 18 juin 2002 pour une durée de 5 mois à compter du 1 er juillet 2002. En effet, à sa demande le preneur souhaite disposer des lieux encore deux mois, à savoir décembre 2002 et

janvier 2003 en raison d'un retard de livraison de son nouveau logement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par :

- 14 voix POUR
- 2 Abstentions

Monsieur le Maire est donc autorisé à signer un avenant au bail pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} décembre 2002 jusqu'au 30 janvier 2003.

7- Décision modificative n°9 au budget communal :

Afin de régulariser une opération budgétaire il y a lieu de prélever 291 € sur le compte 022 (dépenses imprévues) et de virer cette même somme sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs). Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

8- Bail de relogement d'urgence :

Un modèle de bail est présenté au Conseil Municipal pour l'éventualité d'un relogement d'urgence dans l'appartement du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Maire ou un Adjoint à signer ce bail précaire en cas de relogement d'urgence.

9- Mise aux normes du restaurant scolaire :

Cette délibération est annulée, la poursuite de la mise aux normes et le remplacement du matériel seront étudiés lors de l'élaboration du Budget Primitif 2003.

DIVERS

Révision des bases d'imposition :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une révision des bases d'imposition, suite à un constat avec Monsieur le Trésorier de Vienne. La dernière mise à jour partielle date de 1997. MT. CARRET est en charge de ce dossier.

Electrification rurale:

Suite au retard pris pour la réalisation du programme Poste Boussole et Mûrier, le coût a inévitablement évolué, néanmoins le Conseil Municipal décide de rester sur ses décisions de base.

Il y a donc lieu d'indiquer rapidement au Bureau d'Etudes de ne pas s'engager sur des études complémentaires.

Demande d'une ATSEM supplémentaire :

Monsieur le Maire informe les membres présents de cette demande. Après discussion, il est décidé que la commune ne peut supporter actuellement cette « surcharge » budgétaire, un avis défavorable est donc émis.

Panneaux de signalisation :

Suite à une consultation avec mise en concurrence sans formalité préalable, 4 sociétés ont répondu pour la fourniture des dits panneaux.

La commande a été passée à la société SES, l'offre étant au moins-disant. La première livraison est envisagée début décembre pour une mise en place des premiers panneaux d'ici la fin de l'année. Le solde sera livré début 2003.

Indisponibilité du garde-champêtre :

Monsieur le Maire informe ses collègues que le gardechampêtre est confronté à de sérieux problèmes de santé. Son indisponibilité risque de se prolonger jusqu'à son départ à la retraite prévu en 2003. Les membres du Conseil Municipal lui adressent leurs prompts vœux de rétablissement.

Une déclaration de vacance de poste est adressée au Centre de Gestion.

Si des chuzellois sont intéressés par ce poste, ils voudront bien se faire connaître en Mairie.

Remplacement du professeur de musique dans les écoles :

le professeur de musique va être en congé maternité du 06 janvier 2003 au 30 juin 2003, une remplaçante a été présentée, elle demande à la commune la possibilité d'une participation pour ses frais de transports.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Marché hebdomadaire :

Il se tient actuellement sur la commune le mardi matin et un primeur a eu l'autorisation de s'installer le jeudi matin. Dernièrement, un nouveau primeur propose des légumes frais le mardi matin.

Monsieur MIELCZAREK est chargé du suivi du dossier et notamment de revoir les modalités du droit de place et de sécurité le jeudi matin en étudiant ce qui se pratique sur les autres communes avoisinantes.

Amicale des Elus :

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois souhaite créer l'Amicale des Elus. A cet effet, il serait souhaitable de nommer un représentant de la commune.

Après discussion, M.MOREL est désignée pour représenter la commune.

Transports Scolaires:

Monsieur le Conseiller Général de Vienne Nord organise le 26 novembre 2002 avec son collègue du canton de Vienne-Sud, une réunion annuelle du secteur de Vienne sur les transports scolaires. Cette réunion est l'occasion de faire le point deux mois après la rentrée.

Monsieur Gilbert NAVARRO se rendra à cette rencontre pour exposer les problèmes sur certaines lignes.

Centre de Secours :

Intervention du mois d'octobre 2002

4 interventions – 12.90 heures d'interventions – 15 personnes engagées.

Les statistiques de novembre 2001 à octobre 2002 donnent un total de 96 interventions.

SYVROM:

Suite à la décision du Conseil Municipal de contester le montant de la participation communale, une réclamation avait été adressée à ce syndicat.

Par courrier du 13 novembre 2002, le Conseil Municipal constate que la commune n'a pas été entendue.

Demandes de subventions

Diverses demandes de subventions d'associations extérieures à la commune ont été adressées en Mairie, une réponse négative leur sera donnée.

Location/vente de bureaux dans la zone artisanale « La Noyerée II » à Luzinay :

La Mairie de Luzinay informe les communes voisines qu'elle envisage, avec l'aide du conseil en matière de développement économique de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, la construction d'un bâtiment pouvant recevoir des bureaux dans sa nouvelle zone artisanale « la Noyerée II ».

Contournement ferroviaire:

Le collectif d'association FRACTURE organise le samedi 30 novembre 2002 à 14h00 une grande manifestation à Lyon, place Bellecour.

Une grande réunion d'information organisée par l'association FRACTURE et le Collectif d'Elus PARFER aura lieu le vendredi 13 décembre 2002 à 20h30 à la salle des Fêtes de Vienne, place Miremont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h30.

Le Maire

G. BOURGUIGNON .



L'an deux mille deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsie ur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 décembre 2002

PRESENTS: MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, CASTRO, MIELCZAREK, NAVARRO, BROUZES

Mmes: BOREL, CARRET, GODET, MOREL, SYLVAIN, TERRIER, AURIC, ODRAT

EXCUSES: M. CAMUZET donne procuration à M.BOURGUIGNON

ABSENTS: Mme PRAS, M. DI RUZZA

SECRETAIRE: A. GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 15.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2002 :

approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1- Annulation des décisions modificatives n° 6 et n°7 :

Monsieur le Maire explique que suite à une mauvaise manipulation informatique les D.M. n° 6 et n° 7 ont été créées sans objet. Il convient donc de les annuler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'annuler les D.M. n° 6 et n° 7.

2- Décision Modificative nº 10 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de régulariser la somme de 6 euros qui manque pour les emprunts à taux variables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre une décision modificative pour régulariser les emprunts.

3- Demande de subvention au Conseil Régional pour assainissement les Serpaizières :

Monsieur le Maire présente de nouveau le projet de transit et collecte d'eaux usées de Serpaize à Chuzelles et son dossier technique dressé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

(DDAF) Etudes et Réalisations ; selon sa mission de maîtrise d'oeuvre.

Il rappelle que les tranches Serpaizières Est et Devillière étaient inscrites dans l'avenant du contrat de rivière et à ce jour le dit avenant est terminé et le nouveau contrat de rivière est seulement au stade du diagnostic.

Il indique que lors de la réunion de mise au point du vendredi 13 décembre 2002 en mairie de Serpaize, l'agence de l'eau revoit sa participation à la baisse aussi bien sur le taux que sur le plafond.

4- Approbation d'une Convention Commune / ACCA / Carrière ROMET:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention doit être signée entre la commune, l'ACCA et l'entreprise ROMET.

La commune autorise l'ACCA à mettre en place une construction légère pour le rendez-vous des chasseurs sur les terrains appartenant à la commune et exploités actuellement en carrière par l'entreprise ROMET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne tous pouvoirs au maire afin de signer la convention entre la commune, l'ACCA et l'entreprise ROMET.

5- Demande de classement en zone de catastrophe naturelle :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour activer les assurances qui refusent d'indemniser certains particuliers, suite aux inondations du 24 novembre 2002 et aux dégâts subis, il y a lieu de constituer un dossier de demande de classement en zone de catastrophe naturelle auprès des services de la Sous-Préfecture de Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à constituer un dossier de demande de classement en zone de catastrophe naturelle auprès des services de la Sous-Préfecture de Vienne.

6- Transformation d'un poste d'agent technique chef en agent de maîtrise :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent bénéficie d'un avancement de grade suite à son inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne du grade d'agent de maîtrise.

Il y a donc lieu de transformer à compter du 1^{er} janvier 2003 un poste d'agent technique chef en poste d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la transformation d'un poste d'agent technique chef en poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2003.

Un courrier sera transmis à l'intéressée afin de l'informer de sa nomination et lui rappeler les missions d'un agent de maîtrise.

7- Déclaration d'Intervention d'Aliéner - D.I.A -terrain DUMONT:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la surface exacte du terrain de Monsieur DUMONT dont la commune s'est portée acquéreur est maintenant connue grâce à la D.I.A. adressée par Maître DAUVISIS.

Il s'agit pour partie de la parcelle A 2434 pour une surface de 3546 m2 au prix d'achat de 54 048,00 € et une indemnité d'éviction au fermier de 1 351,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour l'achat de ce terrain d'une surface de 3546 m2 au prix de 54 048,00 € plus une indemnité d'éviction au fermier de 1 351,00 €, ainsi que les frais d'acte correspondants.

Arrivée de Didier CAMUZET à 20h15.

♦ Divers

Déneigement :

Monsieur MIELCZAREK informe les conseillers municipaux des dispositions et consignes particulières prises par la commune pour le déneigement.

Il rappelle que la lame est opérationnelle et montée sur le tracteur de Monsieur GONIN, agriculteur, qui sera chargé du déneigement. Une convention a été signée entre la commune et l'intéressé.

Du sel de déneigement sera mis à disposition comme l'an passé dans divers points de la commune.

Panneaux de signalisation:

Monsieur MIELCZAREK indique que les panneaux de signalisation ont été livrés pour partie et que certains sont déjà en cours d'installation sur la commune.

Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.):

Monsieur le maire informe le conseil que le rapport définitif du P.D.U. est sorti en novembre 2002. L'enquête publique est reportée au 2 ème semestre 2003 pour attendre les avis du Conseil Général et d'autres collectivités.

Chuzelles est concernée par ce rapport et le conseil municipal souhaite que la population se prononce sur ce dossier.

Bilan du 8 décembre 2002 :

Le bilan est très positif. Quelques petites améliorations sont à apporter pour l'année prochaine.

Des remerciements ont été adressés aux divers participants, exposants et commerçants présents.

Comité des fêtes :

Il est proposé de créer un comité des fêtes. Monsieur NAVARRO informe qu'il y a déjà quelques chuzellois intéressés par ce projet.

Monsieur le maire demande de provoquer une réunion dès début 2003 pour avancer sur ce dossier.

Surveillance des entrées et sorties de l'école :

Le garde-champêtre étant absent pour maladie, Monsieur NAVARRO a proposé à des parents d'élèves de réfléchir à une possibilité de le remplacer en attendant qu'une autre personne soit recrutée.

Les parents d'élèves ont proposé de se partager pour cette tâche avec du personnel communal ou des élus.

Après discussion, il est décidé que les parents d'élèves surveilleront l'entrée de l'école de 8h.15 à 8h.45 et il est proposé à Monsieur IBANEZ, employé par la mairie, d'effectuer la surveillance de 16h.15 à 16h.45.

Le temps intermédiaire de 11h.30 et 13h.30 restera sans surveillance pour l'instant.

Le conseil municipal demande aux parents automobilistes la plus grande prudence et de respecter les panneaux de signalisation et les arrêts de car.

Monsieur le Maire rappelle que le plan Vigipirate est renforcé du 15 décembre 2002 au 15 janvier 2003 en raison de la situation internationale incertaine et à l'approche des fêtes.

Recrutement d'un garde-champêtre :

Monsieur le maire précise qu'il y a déjà quelques candidatures reçues en mairie.

Les démarches ont été faites pour la diffusion de l'annonce de recrutement. Edith AURIC pense qu'il serait bien de prévenir également l'A.N.P.E.

Numérotation et noms des rues :

Monsieur le maire informe le conseil qu'une demande d'un administré a été faite au sujet de la numérotation et des noms de rues, in existants à Chuzelles.

Il propose qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier et réfléchir à des solutions et propositions. Les services de securité, les livraisons en seront plus efficaces.

Les élus suivants se portent volontaires : Patrick ALLARD – Edith AURIC – Marie-Thérèse ODRAT.

Association des maires et adjoints de l'Isère :

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 9 octobre 2002. Lors de cette réunion, il a été surtout question des difficultés rencontrées par la D.D.E. pour l'instruction des dossiers d'application du droit des sols, et des éventuelles solutions possibles.

Informatique:

Marielle MOREL rappelle que le site Internet de la commune fonctionne mal depuis son installation et n'a pas évolué. Elle informe que suite à un rendez-vous avec un technicien de chez Wanadoo, une proposition a été faite. Pour 763 €, Wanadoo reprend tout le site Internet en créant 5 pages, forme 3 personnes sur 1 journée et assure 2 heures de maintenance.

Le conseil demande à Marielle MOREL et Jean MIELCZAREK de poursuivre leurs prospections avec Wanadoo pour terminer le site.

Distribution des Bulletins :

Une nouvelle répartition de la distribution est adoptée.

Repas des anciens :

Le repas offert aux anciens par la municipalité aura lieu le dimanche 9 février 2003.

Le C.C.A.S. est chargé de l'organisation de cette journée.

Syndicat Hydraulique des 4 Vallées :

Il est évoqué la possibilité d'acquérir une partie des locaux -très exactement 102 m2- dans la future construction route de Vienne à Saint-Jean-de-Bournay.

Cette co-propriété se composerait de la façon suivante :

- Communauté de communes de la région Saint-Jeannaise,
- Syndicat intercommunal des eaux de la région de Saint-Jean-de-Bournay,
- Comité local d'expansion de la région de Saint-Jean-de-Bournay,
- Locaux parlementaires,
- et éventuellement le Syndicat hydraulique des 4 Vallées.

Il ressort de la discussion au sein du conseil municipal, un avis défavorable quant à l'accession à la propriété compte-tenu des éléments fournis et de l'augmentation de la part communale dans le syndicat.

Vols de fleurs au cimetière :

Récemment deux personnes sont venues en mairie pour signaler la disparition de compositions florales.

Hormis le fait que ces vols à répétition sont inadmissibles et inqualifiables (d'autres personnes ayant eu à subir cet état de fait), ces actes s'ajoutent à la peine de ceux qui ont perdu un être cher.

Le conseil municipal condamne ces tristes agissements, et assure son soutien aux familles victimes de ces vols.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures 25.

Le Maire.

G.BOURGUIGNON



Bilan des commissions sur l'année 2002 et perspective sur l'année 2003

♦ Bâtiments – Voirie

Ecoles

- Nombreux travaux de réfection et de peinture aux écoles
- Installation d'un préfabriqué double à l'école maternelle suite l'ouverture d'un classe supplémentaire
- Mise en place de stores métalliques à l'école élémentaire

Voies publiques

- Achat et installation de panneaux de signalisation
- Aménagement de l'arrêt de car n°8 à Boussole sur la RN7
- Enfouissement des réseaux électriques sur une partie de la RD 36
- Installation d'un point lumineux au carrefour St Maurice
- Achat et installation d'une lame de déneigement
- Nombreuses interventions suite aux inondations du 24 novembre 2002

Projets sur 2003

- Arrivée du gaz à Chuzelles, venant de Villette de Vienne
- Renforcement de l'électrification rurale à Boussole et Pauphile
- Examen d'un agrandissement du groupe scolaire
- Installation de la bibliothèque sous la mairie

♦ Urbanisme

- Fin décembre un permis de lotir a été délivré aux Bourellères Sud sur 17 lots de terrains à bâtir dont 12 seront mis en vente et sont déjà réservés ce jour. La création de ce lotissement permettra de terminer l'entrée des bâtiments de l'OPAC et de désenclaver les terrains en recul des routes départementales 36 et 123A. Il a été demandé au lotisseur de prévoir une voirie d'emprise de 9m pour la construction d'un cheminement mixte piétons vélos sécurisé de 2m
- La commune profitant de cette opération régularisera courant janvier l'achat d'un terrain de 3546 m² limitrophe du terrain de jeu du groupe scolaire et de la nouvelle voie.
- 3 permis de construire ont été accordés sur l'année 2002
- la loi SRU posant quelques problèmes pour les communes rurales et le gouvernement RAFFARIN ayant exprimé son souhait de la réexaminer le conseil municipal n'envisage pas la révision du PLU dans l'immédiat.

Assainissement

- La tranche de la Combe Garenne a été terminée début 2002
- L'avant projet définitif des Serpaizières, en commun avec Villette et Serpaize a été proposé cet automne par la DDAF aux communes. La part de la commune s'élève à 374 578 € TTC.
- Le lancement de cette tranche sera réalisée tout ou partie, suivant les aides obtenues sur 2003

Fleurissement-Environnement Patrimoine

- La commune a fleuri le centre village, aux abords de la mairie et de l'église.

 Malheureusement à peine plantés il faut déplorer déjà des arbres volés. Dans l'enceinte même du cimetière des compositions florales mises en place par les familles ont été également subtilisées.
- Le traditionnel nettoyage annuel de la commune s'est déroulé le samedi 5 octobre 2002 en partenariat avec « les jeunes pour la nature » et les centres Leclerc.

L'école élémentaire de Chuzelles fut conviée par le conseil municipal à ce nettoyage automnal et les enfants des 5 classes y ont participés activement, encadrés par leurs enseignants et des parents d'élèves. Les associations, Pêche Gère Rhône, Odyssée 2001, Chuzelles, histoire et patrimoine, Sou des écoles, APE, apportèrent aussi une aide efficace auprès des élus pour un bon déroulement de cette journée.

Ce nettoyage de la commune sera reconduit en 2003.

- La journée de l'environnement en partenariat avec les communes de Luzinay, Villette, Serpaize, Seyssuel et les associations de pêcheurs, de chasseurs, de défense de l'environnement et les enfants des écoles aura lieu le 22 mars 2003. Le lieu envisagé est la zone humide des Serpaizières.
- Une campagne de lutte contre l'ambroisie a de nouveau été entreprise cette année. Une équipe de jeunes envoyée par la CAPV a procédé à l'arrachage de nombreux plants d'ambroisie sur tout le territoire de la commune. Nous avons dû insister auprès de certains propriétaires de terrains où pousse l'ambroisie afin, que cette mauvaise

herbe soit systématiquement détruite pour éviter sa propagation. Nous rappelons que l'ambroisie est un fléau dangereux pour lequel chacun particulier ou professionnel doit intervenir chaque année pour réduire les méfaits qu'elle génère.

♦ Cérémonies

La participation active des enfants des écoles aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre (lecture de poèmes et de témoignages sur les drames que sont les guerres) a été fort appréciée.

♦ Fêtes

- Ce 21 juin, a été marqué par la fête de la musique en association avec le défilé des classes en 2.
- Le 14 juillet a été célébré conjointement avec la commune de Luzinay, à Luzinay.

En 2003 cette manifestation aura lieu à Chuzelles.

Les illuminations du 8 décembre ont éclairé le deuxième marché de Noël qui se tenait au Belvédère. Cette soirée a permis aux habitants de notre village de se retrouver dans une ambiance chaleureuse ou petits et grands passaient un agréable moment.

Le père Noël avait fait le déplacement pour recueillir les lettres des enfants et son service courrier a parfaitement été assuré.

♦ Communication – Information

- La parution bimensuelle de « Chuzelles Informations » a été adoptée dans le but de donner aux Chuzelloises et aux Chuzellois des compterendus et informations récentes. Ce bulletin est désormais imprimé sur un papier plus attrayant ou l'entête symbolise Chuzelles. Il est réalisé par les commissions « communication et bulletin ».
- Un panneau d'affichage installé au dos de la carte des sentiers du Pays Viennois, situé sur la place de la mairie permet d'informer les Chuzellois sur les évènements à venir.
- Depuis quelques mois la mairie est équipée d'une boite aux lettres électronique :

Mairie-chuzelles@wanadoo.fr

- En 2003, le site internet de la mairie sera refondu pour vous donner en ligne le maximum d'informations.
- L'élaboration d'un plan de la commune avec des noms de rues, routes et chemins est envisagé.
 Ceci permettra à tous , à commencer par les services de secours, de trouver plus facilement leur destination.

♦ C.C.A.S

- Comme chaque année, un repas a été offert à nos aînés le 10 février 2002. Le conseil recevait 130 personnes autour d'une bonne table. Les personnes n'ayant pu se déplacer ont reçu à leur domicile ou sur leur lieu d'hospitalisation un colis cadeau leur rappelant que la commune ne les oublie pas.
- 17 dossiers d'A.P.A ont été constitués auprès du conseil général de l'isère afin d'améliorer le quotidien des personnes dépendantes.
- 5 téléalarmes sont actuellement installées chez des personnes seules, les reliant en permanenc e au service spécialisé des pompiers
- Il est envisagé, pour les personnes agées ayant des difficultés à confectionner elles-mêmes leur repas, un portage à domicile. Le projet est actuellement en cours de discussion.
- A la demande du C.C.A.S, l'Etablissement Français du Sang a pratiqué 2 collectes dans notre village. Les Chuzelloises et les Chuzellois ont été sensibles à cet appel et ont répondu nombreux.

En 2003 cette action sera reconduite, vous pouvez d'ores et déjà réserver les lundi 16 juin et 24 novembre pour venir donner votre sang.

Restaurant scolaire

Après une étude réalisée dans les restaurants scolaires des communes environnantes et au restaurant scolaire de Chuzelles, des améliorations ont été réalisées, tant au niveau aménagement que fonctionnement :

- Achat d'une armoire frigorifique de 1300L et d'un meuble neutre pour ranger la platerie
- Réaménagement du vestiaire, e la cuisine et de la réserve
- Affichage plus détaillé du menu

Pour 2003, une 2^{ème} tranche de travaux est envisagée ainsi que l'achat d'un lave vaisselle.



NAISSANCES

Naissances non parues dans bulletin de décembre 2001

- FRANCK Mathilde Emma, le 18 novembre 2001
- POCAUD Stella Daphnée, le 29 décembre 2001
- DORIER Alexandre, le décembre 2001

2002

- MACOUR Dylan, le 14 janvier
- RéTHORé Swann, Mathieu, François, le 03 février
- DIEPOIS Ana, le 7 février
- JAIMET Mathias Sébastien, le 14 février
- HYVERNAT Stéphanie Corinne, le 22 février
- PARAZON Gabriel Jean, le 21 février
- DIEREMAN Gaëtan, le 26 février
- REBOUL Tom André, le 05 mars
- CROUTES lanis, le 20 mars
- BARDU Maeva, Fanny, le 05 avril
- CHAREYRON Gabin Elie Richard, le 19 avril
- DURIN Justine Milène, le 29 avril
- LEGER Clarisse, Reine, Emilie, le 1er mai
- PEINNEQUIN Landry Eric, le 23 mai
- GALLO Mathilde Camille, le 06 juin
- GRES Marilie Carole Laurane, le 11 novembre
- BOURGUIGNON Clara, le 24 novembre
- MORA Nolwenn, le 3 décembre

MARIAGES

- BRAKA Tarek et LéON Karine Josette, le 20 avril
- DARMANCIER Patrice Gérard et RUIZ Gaëlle Lucie Jeannine, le 1^{er} juin
- SACCO Angelo et AYARI Kadoja, le 08 juin
- PELLISSIER Franck et BLéRIOT Myriam Louise Léone, le 29 juin
- REVEYRAND Joël Daniel René et GARCIA Martine, le 27 juillet
- PLANCHENAULT Richard Georges André et VANDENBROUCKE Valérie Laurence Marquerite, le 12 octobre
- VANESSE David Emile René et COGNET Anne, le 28 décembre

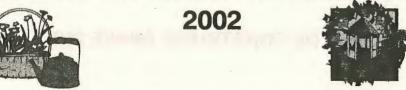
DECES

- CAETANO Elodie, le 22 janvier
- CASTRO Jérémie, Julien, le 09 février
- MAIGE Renée Josette épouse CARREGUES, le 22 mars
- LAMURE Bernard, Benoît, le 18 avril
- MONTAGNON Jeanne Marceline, le 29 avril
- BLAIRON Céline épouse FARCIN, le 1^{er} mai
- AGRAIN Charles, le 17 mai
- REVERCHON Joseph, le 08 juillet
- FARCIN Paul Auguste Joseph, le 14 août
- BOUCHU Pierre André, le 26 août
- PESCE Marie-Christine épouse BANCU, le 19 septembre
- COLOMBIER Fleurine Rose veuve BERTRAND, le 1^{er} octobre
- PAYERNE-BACCARD Alice Renée Eugénie veuve RIGAUDIN, le 04 octobre
- FANTONI Armand Bruno, le 12 octobre
- DECOURT Jean François, le 19 novembre
- CLAVERE Chantal Marie Jeanne Antoinette épouse PEINNEQUIN, le 10 décembre
- GALICHET Bernard Marcel, le 12 décembre



No	Date dépôt	Nom et adresse pétitionnaire	Nature demande	Arrêté autorisation
1001	16/01/02	JUAREZ Alain Les Martinières	Extension	22/03/02
1002	02/02/01	FABRE Maritza Pauphile	Construction neuve	08/07/02
1003	08/03/02	MARTIN-COCHER Paul Pauphile RN7	Garage + ouvert.fenêtre	Annulé
1004	12/03/02	PONE Jean Thiers	Construction neuve	Refusé
1005	13/03/02	TEMBOU-NZUDIE Denis Chemin de Boussole	Construction neuve	Annulé
1006	15/03/02	SCI Hippolyte St Hippolyte	Création appart.maison exist	08/07/02
1007	28/03/02	GUIBEAUD Christophe Les Serpaizières Est	Construction neuve	24/05/02
1008	10/04/02	MONGENET François Les Rivoires	Extension	28/08/02
1009	04/04/02	SARL SI2F Chemin de Boussole	Construction neuve	Annulé
1010	12/04/02	GIRIER Flavien Thiers	Construction neuve	24/10/02
1011	25/04/02	MARTIN-COCHER Paul Pauphile RN7	Extension	14/06/02
1012		PALIN Raymond Les Serpaizières Ouest	Construction neuve	En cours d'instruction
1013		REGAL Jean Noël Lotissement Pleine Campagne	Extension	Annulé
1014		PEINNEQUIN Eric Chemin du Royer	Construction neuve	13/12/02
1015		ARMA Jean Pierre Le village sud	Extension	29/11/02
1016		OGIER Jérôme Les Martinières	Const.ferme + habitation	En cours d'instruction
1017		BUTHION Dominique Le Cloutrier	Extension	En cours d'instruction
1018	13/12/02	PUCCI Alain Thiers	Construction neuve	En cours d'instruction

RESULTATS MAISONS FLEURIES



Noms - Prénoms	Points	Rang
MAISON AVEC JARDIN		
Mme DIGONNET Nicole	17.00	1
Mme ARTAUD Sylvie	13.66	2
Mr PORTALES Max	12.66	3
Mr PESTY Bernard	10.66	4
Mr PERRIER BAVOUX Stéphane	8.00	5
JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE		******************************
Mme BELLON Jeannine	17.66	1
Mme BARRALON Danièle	15.66	2
Mr GAYVALLET Daniel	14.66	3
Mr LEYSIN Raymond	13.66	4
Mr PRAS Marcel	13.00	5
Mme VIGNON Christine	11.83	6
JARDIN INTERIEUR		
Mr REGAL Joseph	13.83	1
Mr REGAL Yves	13.33	2
Mme MARCHAND Hélène	13.33	2
Mme PELLETANT Eliane	13.16	4
Mr AVELLANEDA Gérard	12.83	5
Mme AVALLET Danièle	12.83	5
Mr MOURIER Jean	11.33	7
BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN		
Mr VENDEVILLE Robert	10.00	
Mme SARTORI	16.00	1
Mme THENOZ Christine	13.83	2
Mr BERTHOLAT Georges	13.50	. 3
Mme REVEYRAND Paulette	13.00 12.83	4 5
Mr MAS Marcel	11,33	6
Mr BERTOCHE Christian	10.66	7
······································	10.00	
BORDURE VOIE PUBLIQUE		
Mr NORMAND Pascal	16.00	1
Mr PRAS Georges	15.50	2
Mr FOREST Albert	12.33	3
Mme SIMON Mireille	12.33	3
TERRASSE AVEC JARDIN		
Mr CARRET Michel	14.16	1
Mr MEYER Marc	12.83	2
M. PESENTI Eric	10.66	3
FERME FLEURIE		
Mr RICHARD Pierre	14.00	1
Mr GAYVALLET Jean	13.33	2
Mr CARRET Pierre	12.83	3
HORS CONCOURS		
Mr BOUCHER Pierre	19.33	1
Mr PALIN Henri	17.83	2
Mr ESCOFFIER Raymond	16.83	3
Mr ALIX HULAS	16.50	4
Mr FAURE Maurice	15.50	5
Mr GARCIA Daniel	15.16	6
Mr BRUN Antoine	15.00	7
Mr MEUNIER André	14.16	8
8-149		

Nous adressons nos félicitations à tous les lauréats des "maisons fleuries" 2002.

Les premiers de chaque catégorie reçurent une coupe de fleurs et des bons d'achats de la municipalité et de la pépinière Vincent BOURGUIGNON.

Nous remercions la pépinière Vincent BOURGUIGNON pour sa participation.



Adopter les bons gestes pour éviter l'asphyxie

Vous êtes responsable de votre sécurité

Votre habitation doit « respirer »

Dégagez vos aérations et ne les bouchez en aucun cas.

Faites ramoner votre conduit de cheminée



Vos appareils doivent être entretenus

Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffeeau..., par un professionnel

Vos appareils doivent être correctement utilisés

En cas d'intoxication (maux de tête, vertiges, nausées...)

ouvrir les fenêtres

appeler les secours

auitter les lieux

18 POMPIERS 15 SAMU

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois – Consultance architecturale

Permanences gratuites de l'Architecte Conseil du C.A.U.E de l'Isère, Mme Sylviane PINHEDE Tour 4 – Plan des Aures – 38780 Pont-Evèque

Vendredi après-midi

10 janvier 2003 17 janvier 2003 7 février 2003 28 février 2003 21 mars 2003

Prendre rendez-vous au 04-74-57-71-09

Pour rendre votre entretien fructueux, munissez-vous des documents renseignant votre projet :

- photos du terrain ou photos des bâtiments
- plan du terrain, cadastre, géomètre, avec si possible les couches de niveaux
- extrait du règlement du POS concernant la zone où se situe le projet
- schéma ou plan sommaire de votre bâtiment, avec quelques côtes

Office Municipal des Sports O.M.S de Vienne

L'OMS de Vienne, en accord avec la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Isère, va mettre en place une formation pour la préparation du Tronc commun en vue de l'obtention du BEES 1^{er} degré Brevet Etat d'Educateur Sportif

Les cours débuteront le 10 mars 2003. L'examen aura lieu le 13 septembre 2003 pour la partie écrite et du 6 au 10 octobre 2003 pour la partie orale.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à la mairie de Chuzelles ou directement à l'OMS de Vienne au 04-74-53-66-89

P.A.R.F.E.R

Actuellement P.A.R.F.E.R (association d'élus : Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire les Elus Riverains) prépare un petit journal qui sera distribué lors de la prochaine parution de notre bulletin. Ce document permettra à tous de connaître les activités menées par les élus.

Dans tous les cas nous devons rester extrêmement vigilants, sachant que ce combat peut durer des années, il ne doit pas émousser notre détermination à s'opposer au projet actuel.

Relais santé - C.C.A.S mairie de Vienne

Permanence d'accueil d'information et d'orientation sur l'alcool tous les jeudi matin de 9h à 12h.

Relais santé

3 place St Pierre Vienne A côté de la sécurité sociale Tel 04.74.31.41.32

Le relais santé est un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur les dangers de la consommation excessive d'alcool. L'accueil est gratuit et anonyme.

Ce lieu est ouvert à toute personne en difficultés : au consommateur lui même, à l'entourage ou aux professionnels.

Formation BAFA / BAFD

Familles Rurales Isère organise chaque année des sessions de formation à l'animation : BAFA (animateur). BAFD (directeur)

Agréés par Jeunesse et Sports ces formations permettent l'apprentissage de techniques d'animation, l'acquisition de connaissances sur l'enfant et l'adolescent, le repérage des responsabilités pour encadrer en centre de vacances et de loisirs.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter :

Fédération départementale De l'Isère

A Chuzelles A.F.R

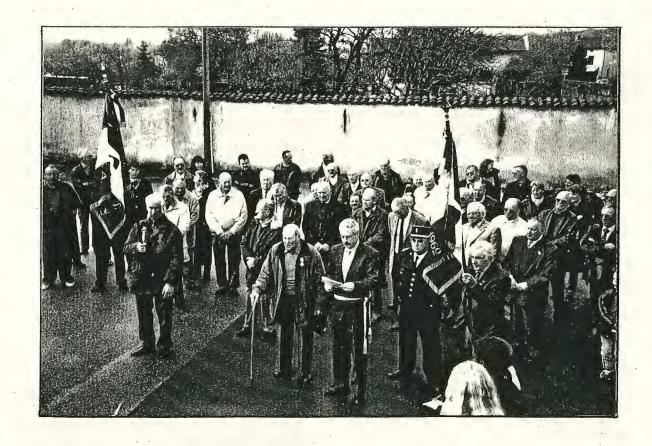
5, place G.Rivet 38200 Grenoble 04.76.43.40.36 R.PRAS 04.74.57.94.45

Comité des fêtes

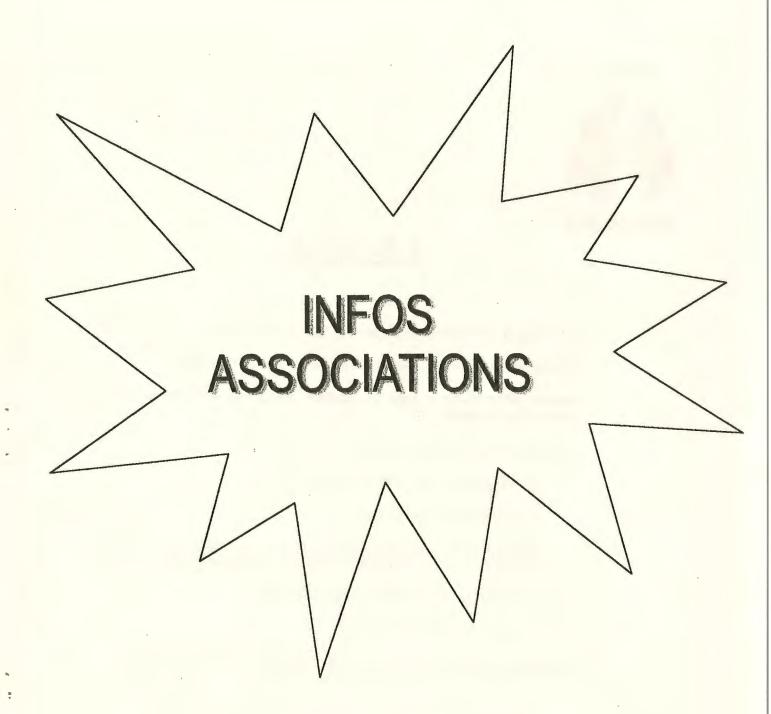
Un projet de comité des fêtes sur Chuzelles est envisagé.

Toutes les bonnes volontés associatives sont conviées à une réunion en mairie le

Jeudi 30 janvier 2003 à 19h00



Cérémonie du 11 novembre



Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs. La rédaction de ces articles est laissée à l'initiative de chaque association. COMITA



F.N.A.C.A.

La F.N.A.C.A a tenu son assemblée générale le 25 octobre 2002.

Monsieur André AILLOUD a présenté le bilan moral de l'année écoulée.

Monsieur Albert BLAIN a, quant à lui, présenté le bilan financier, celui-ci a été approuvé par l'assemblée.

Le Président a rappelé quelques dates pour l'année 2002-2003 :

- 26 et 27 octobre 2002 : congrès départemental
- 26 janvier 2003 : matinée boudin
- 19 mars 2003 : cérémonie « Cessez le feu » en Algérie à 18h00 à Chuzelles et à 18h30 à Seyssuel avec remise de croix du combattant
- 23 mars 2003 : repas annuel au Mille Club à Chuzelles
- du 16 au 21 juin : voyage au Tyrol

Monsieur Raymond FOUGERE a été remplacé par Robert BAUDRAN au bureau.

La F.N.A.C.A donne rendez-vous aux Chuzellois (es) le <u>26 janvier 2003 à partir de 9h00 à Seyssuel</u> pour la matinée boudin

Dimanche 26 janvier 2003





Organisé par le Sou des écoles de CHUZELLES Au profit des écoles maternelle et primaire

> RENDEZ-VOUS 14H30 Salle du Mille-club de Chuzelles

Venez nombreux Cartons vendus sur place

Compagnie du GAI SAVOIR

Temps de Saison (2002 / 2003)

Espace Poly 12 Rue de l'Oratoire - 68300 CALUIRE

undi 27 Janvier 2003 20 h. 15 Les belles choses sont-elles loin?

Lectures des Ateliers Atultes, Monologues, Contes Mise en Bouche Vanina Chaize, Isabelle Rias, Ophélie Csekö-Sabot, Angélique Andreas

Jeudi 30 Janvier 2003 - 19 h. 00 Bruits de récré!

Lectures des Ateliers Enfants/Jeunes, Monologues, Contes Mise on Bouche Vanina Chaize, Ophélie Csekö-Sabot, Sylvie Bussmann Angélique Andreas

Jeudi 20 Mars 2003 - 19 h. 00 Match d'Improvisation

Enfants/Ados

Mille-Club 38200 CHUZELLES

Dimanche 16 Mars 2003 - 15 h. 00 Match d'Improvisation Adultes

Dans le cadre du

Festival d'Humour de Vienne

RENSEIGNEMENTS: 06 11 76 78 41

Ecole de musique SEYSSUEL-CHUZELLES Place de la Mairie 38200 SEYSSUEL

L'école de musique de Seyssuel-Chuzelles a ouvert ses portes à la rentrée 2002 pour accueillir 45 élèves enfants et adultes

Elle est encore ouverte aux nouveaux venus.

Des classes de formation musicale vous sont proposées ainsi que l'apprentissage de différents instruments : piano, guitare, trompette, saxophone, clarinette, flûte et batterie.

Cette formation débouche sur une pratique collective au sein du « petit orchestre ».

Vous pourrez venir les écouter et les encourager.

A CHUZELLES

- le dimanche 8 Décembre 2002 à 19 heures pour le marché de noêl.
- Le samedi 14 Décembre 2002 à 15 heures au milles club.

A SEYSSUEL

- Le samedi 5 Avril 2003 à 20 heures 30 minutes à la salle des fêtes.

Participation aux Cent ans de l'HARMONIE les 18 et 19 mai 2003.

N'hésitez pas à venir nous écouter, et pourquoi pas nous rejoindre.

La musique est à la portée à tous.

Musicalement vôtre.

Renseignements: Nicolas BELLAND: 06 88 15 36 56

SOLIDARITE POUR LES SINISTRES DES INONDATIONS DU SUD-EST



Vendredi 21 FEVRIER 20H30 SALLE DES FÊTES DE LUZINAY GRAND CONCERT MUSIQUE ET CHANTS



Les sociétés musicales et les chorales s'unissent pour vous présenter un programme varié. Les fonds recueillis seront versés à un organisme habilité.

SKI CLUB DE LA SEVENNE

Siège: Mairie

38200 VILLETTE DE VIENNE



TOUS EN PISTE!

Le Ski Club de la Sévenne est une association intercommunale dont le siège est situé à Villette de Vienne.

Sa principale activité est de proposer aux habitants de la vallée des journées à la montagne à des prix moindres.

Aussi, le Ski Club loue du matériel : skis alpins, skis de fond, monoskis, surf, snow -blade ainsi Que les chaussures adéquates pour ses sorties mais également pour vos sorties et vacances Personnelles.

Tout le monde peut bénéficier des offres du Club. Aucune cotisation annuelle n'est demandée. Inutile de présenter ses étoiles. Le Club accueille les jeunes non accompagnés à partir de 14 ans. Tout shuss ou pépère, chacun dévale les pentes à son rythme. L'essentiel est de profiter des Sommets enneigés et de passer un moment agréable. Sortie idéale pour évacuer le stress de la Semaine.

Seules conditions pour adhérer au Ski Club : accepter de se lever de bonne heure et de bonne Humeur!

Pour la saison 2002/2003 le Ski Club vous emmènera le 08 /12/2002 COURCHEVEL, Le 22 /12/2002 LES ARCS, le 12 /01/2003 L'ALPE D'HUEZ, le 26 /01 LES KARELLIS, le 09/02 LE GRAND BORNAND, le 23/02 LES SEPT LAUX, le 09/03 LA TOUSSUIRE, le 23/03 LA ROSIERE, et le 06/04 TIGNES

Les tarifs restent malgré l'euro encore attractifs (32,50; 35,50 et 38,00 euros) pour le transport Et le forfait.

Pour les promeneurs ou fondeurs le tarif est de 18.00 EUROS pour le transport.

Alors, n'hésitez pas, seul, entre amis ou en famille, venez passer vos dimanches à la neige avec Le Ski Club de la Sévenne.

Pour tous renseignements complémentaires, le calendrier sera distribuer dans les boîtes à lettres Ou appelez le président Philippe BROSSARD au 04.78.96.13.60.

SKI CLUB DE LA SEVENNE

BUREAU

Président

: Mr BROSSARD Philippe

St Just Chaleyssin

Luzinay

Président

Vice-Président

: Mr MOLLARD Dominique : Mr BORNAND Gérard

Villette de Vienne St Georges d'Espéranche

AUX COTES-

Trésorier-Adjoint Secrétaire

: Mr BRETIN Pascal : Mr DELAUZUN Fernand Secrétaire-Adjoint : Mr AMOR Jérome

Seyssuel St Just Chaleyssin 38540 STJUST CHALEYSSIN

BROSSARD PHILIPPE

MEMBRES DU BUREAU

Melle FONTAINE GARANT Edith, Mmes AMOR Isabelle, PIROIRD Sylviane,

Mrs BERTHIER Alain, BROSSARD Jean-Christophe, BROSSARD Raymond,

PIROIRD Gilles, PIROIRD Jérôme.

Téléphone: 04.78.96.13.60 Télécopie: 04.78.96.13.60



THEO A AUJOURD'HUI 9 ANS. A LA SUITE D'UNE MAUVAISE CHUTE, SUIVI D'UN ARRET CARDIAQUE, A L'AGE DE DEUX ANS ET DEMI, THEO A PERDU L'USAGE DE SES MEMBRES ET DE LA PAROLE.

DEPUIS 1 AN ET DEMI, 80 BENEVOLES, SE SONT MOBILISES POUR AIDER THEO A PROGRESSER AU TRAVERS DE SON HANDICAP, EN PRATIQUANT LA METHODE AMERICAINE « DITE PATTERNING » (UNE STIMULATION INTENSIVE QUI PERMET AUX NEURONES ENDORMIS DE PRENDRE LE RELAI DE CEUX QUI ONT ETE DETRUIT).

DES EXCERCICES SIMPLES, A LA PORTEE DE TOUS (ADULTES ET ADOS) SONT REPETES PLUSIEURS FOIS DANS LA JOURNEE (UNE SEANCE DURE ENVIRON 1 HEURE).

GRACE A VOUS TOUS, THEO TIENS SA TETE, COMMENCE A SE SERVIR DE SES MAINS, NOUS DIT SES PREMIERS MOTS. CES REELS PROGRES ENTRAINENT UN NOUVEAU PROGRAMME NECESSITANT DESORMAIS LA PRESENCE DE CINQ PERSONNES A CHAQUE SEANCE.

ALORS, SI VOUS DISPOSEZ D'UN PEU DE TEMPS.....
(1 fois pour permenine on tous les 15 jours)

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, CONTACTER

DOMINIQUE ET HERVE SOUBEYRAND 38540 VALENCIN TEL: 04 78 96 36 90 après 21 h ou le week.end

Ou laisser vos coordonnées sur le répondeur

MERCI A TOUS

L'association Chuzelles, Histoire & Patrimoine

a le plaisir de vous inviter à participer à son assemblée générale

le vendredi 31 janvier 2003 à 20 h

salle des Poletières (près du Mille Club)

Nous serons heureux de vous accueillir à cette occasion, pour faire avec vous le point sur nos actions et nos projets, pour échanger des idées et pour aussi partager le verre de l'amitié.

La réunion est ouverte à toutes et à tous. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Bulletin tiré à 770 exemplaires et distribué dans chaque foyer de Chuzelles N°63 Dépôt légal – décembre 2002